



Préavis N° 26 – 2014

Budget année 2015

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le jeudi 27 novembre pour traiter du budget de l'année 2015. Elle tient à remercier M. le Syndic Gil Reichen, M. le Secrétaire Municipal Philippe Steiner ainsi que M. le Chef du service des finances Claude-Alain Chuard et ses collaboratrices pour la qualité des informations fournies dans le préavis et pour les renseignements complémentaires donnés pendant la séance.

En préambule, la commission a pris connaissance d'une étude intéressante de M. Chuard traitant de l'évolution des charges et des produits fiscaux en relation avec celle de la population pulliérane. Il en ressort, et ceci n'est pas surprenant, que la population de Pully s'est accrue moins rapidement que celle du reste du canton ces dernières années alors que le point d'impôt dans notre commune est nettement plus élevé que la moyenne cantonale.

Un comparatif des comptes avec le budget correspondant a également été présenté pour ces dernières années. Le processus budgétaire est un exercice difficile et notre commission a noté avec satisfaction que ce différentiel, initialement important, tendait à se réduire ces dernières années, particulièrement pour les charges de personnel mais également pour les biens, services et marchandises. Cette évolution est réjouissante.

Préambule

La commission salue la qualité du préavis, très détaillé, qui fournit moult informations utiles. Elle relève que le budget présenté s'inscrit dans une certaine continuité. L'absence depuis 2013 des bascules d'impôts canton / communes, auxquelles nous avons dû nous habituer, facilite les comparaisons.

Résultats 2014

La commission a pris connaissance avec satisfaction du résultat estimé pour l'année 2014. Celui-ci devrait selon toute vraisemblance être de CHF 4.0 mios au moins et dépasser ainsi de plus de CHF 7.5 mios le budget initial additionné des crédits supplémentaires. (Budget initial : CHF -59K, crédits supplémentaires votés pendant l'exercice : CHF 3.5 mios).

Cette amélioration s'explique principalement par des revenus fiscaux nettement sous-estimés dans le budget 2014 qui avait certes été établi alors que l'accroissement des revenus fiscaux 2013 n'était pas encore totalement connu. L'amélioration par rapport au budget résulte également des charges d'intérêts en baisse du fait de la réduction de la dette communale et de la reconduction d'emprunts à des taux très favorables. Il est à noter que la dette s'élèvera à CHF 70.0 mios au 31 décembre 2014 alors que le budget la prévoyait à CHF 90.0 mios.

Malgré ces éléments positifs, le résultat de l'exercice 2014 sera en-deçà de celui de 2013, péjoré qu'il sera par le décompte final 2013 de la facture sociale de CHF 3.5 mios supérieur aux acomptes facturés. Cette situation résulte du fait que les revenus fiscaux sous-évalués dans le budget 2013 ont servi de base au calcul des acomptes versés au canton. Une fois les comptes définitifs connus, le canton procède alors à un ajustement sur la base des résultats réalisés.

Budget 2015 – généralités

Le budget 2015 est très linéaire et ne présente pas de grandes surprises. En comparaison avec le budget 2014, il se caractérise principalement par une augmentation importante des charges non maîtrisables liées à la facture sociale et à la péréquation horizontale compensée par une augmentation tout aussi importante, quoique réaliste, des revenus fiscaux. Cette progression provient de l'accroissement des revenus et de la fortune des contribuables ainsi que de l'augmentation de la population pulliérane.

Globalement, les charges augmentent de CHF 18.1 mios par rapport au budget 2014, soit une progression de 5.8 mios pour les charges salariales et les biens, services et marchandises, de CHF 12.0 mios pour les charges non maîtrisables et de CHF 0.3 mio pour les charges internes.

Pour 2015, la part des charges maîtrisables (CHF 58.4 mios) par rapport au total des charges (CHF 150.3 mios) se réduit encore et n'est plus que de 38.9% contre 39.8% en 2013. Ceci confirme le fait que les éléments sur lesquels la Municipalité peut agir tendent à se restreindre.

Outre les grandes masses développées ci-dessous, la commission s'est penchée sur certains points particuliers afin de mieux cerner les raisons de leur évolution. C'est ainsi qu'elle a abordé les thèmes tels que la comptabilisation des frais d'étude dans

le budget, l'accroissement des charges relatives aux musées, l'assainissement de la caisse de pension CIP, les coûts liés au traitement des déchets ainsi que de multiples points divers. Les réponses qu'elle a obtenues lui ont donné satisfaction.

Evolution des charges

Charges salariales

Après d'importantes augmentations de la masse salariale ces dernières années (+20.9 ETP de 2011 à 2014), l'effectif communal est stable en 2015.

Les charges salariales progressent de plus de 6.7% par rapport à 2013 (+10 ETP) mais restent stables par rapport au budget 2014. Elles incluent tout comme pour 2014 la somme de CHF 620'000 correspondant à la charge annuelle d'assainissement de la caisse de pensions CIP. Il convient de noter que le transfert de 1.0 ETP à la FAJE suite à la retraite de la directrice courant 2015 aura pour conséquence une réduction de la charge salariale mais une augmentation correspondante de la subvention à la fondation.

Biens, services et marchandises

Les charges relatives aux biens, services et marchandises sont elles aussi stables par rapport au budget 2014 (+0.4%), alors qu'elles progressent de manière importante par rapport à 2013 (+14.2%). Cette augmentation, de presque CHF 3 mios, provient notamment de l'augmentation des charges d'entretien des bâtiments (+CHF 800K), des achats et consommations d'électricité (+CHF 600K), ainsi que des honoraires et frais d'expertises (+CHF 400K). Elle est en outre en lien avec l'accroissement important du personnel en 2013 qui a ainsi permis la réalisation de projets plus nombreux que par le passé.

Aides et subventions

La commission a relevé une forte progression des aides et subventions de 4.2% par rapport au budget 2014 (+CHF 262K) et de 19.5% par rapport aux comptes 2013 (+CHF 5.8 mios). Cette très nette augmentation résulte principalement de notre participation à la FAJE (+CHF 850K vs 2013) due notamment à l'augmentation des places d'accueil. La participation de Pully aux charges du réseau d'accueil de l'enfance PPBL ainsi que les dépenses relatives à l'aide sociale communale (transport des jeunes, taxes déchets) progressent également.

Charges non maîtrisables

L'évolution de la péréquation est préoccupante. Elle résulte bien sûr de l'augmentation de la facture sociale globale à charge de l'ensemble des communes vaudoises (+6% vs 2013) ainsi que de la progression plus rapide du point d'impôts à Pully que dans le reste du canton. Ceci est encore amplifié par la progression exponentielle du modèle péréquatif particulièrement défavorable aux gros contributeurs. C'est ainsi que pour 2015, le report de charges cantonales

correspondra à 36.8 points d'impôts pour notre commune. Il est à noter que le système actuellement en vigueur prévoit une contribution communale maximale de 50 points d'impôts.

La commission a également relevé la forte augmentation de notre participation à l'Association de police ainsi qu'au financement des transports publics de +CHF 1.6 mio, respectivement +CHF 1.3 mio par rapport à 2013. Pour la police, la variation s'explique notamment par l'importance des revenus 2013 liés aux amendes réduisant le montant dû à l'ASEL. Pour 2015, les amendes ont été budgétisées à la baisse. Quant aux charges relatives aux transports publics, elles sont estimées par le canton de manière prudente. Elles sont facturées sous forme d'acomptes, un décompte final étant établi sur la base des charges d'exploitation définitives supportées par les T-L.

Evolution des revenus

La commission a pris connaissance des hypothèses retenues par la Municipalité pour l'évaluation des revenus fiscaux futurs et les juge réalistes. Il est à noter que Pully établit ses propres scénarios d'évolution et ne se base pas simplement sur la position du canton, la progression des revenus fiscaux cantonaux n'étant pas représentative pour notre commune.

Il convient par ailleurs de relever que la sous-estimation des revenus fiscaux dans le budget 2014 aura à nouveau vraisemblablement un effet défavorable sur le décompte final 2014 de la péréquation.

Plan des investissements

La commission a également pris connaissance du plan des investissements pour les années 2014-2018. Elle s'est principalement concentrée sur les investissements prévus pour l'année 2015 prévus pour un montant de CHF 21.7 mios.

La commission rappelle que le plan des investissements prévoyait pour l'année 2014 un montant de CHF 17.5 mios alors qu'en date du 31 octobre seuls CHF 5.7 mios avaient été dépensés ou engagés.

Conclusions

C'est par 9 oui et une abstention que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 26-2014 soit :

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2015 dont le résumé est le suivant :

Total des charges	CHF	150'305'890.00
Total des produits	CHF	<u>150'436'550.00</u>
Excédent de revenus	CHF	130'660.00

après

Amortissements	CHF	3'477'500.00
Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	806'710.00
Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-901'100.00
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)	CHF	1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2015 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)		

Pour la commission des finances



Nathalie Jaquero